

## Méditation sur le 3<sup>e</sup> mystère douloureux

Tirée de *L'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu*  
de Dom Paul Delatte, osb

### LE COURONNEMENT D'ÉPINES

Le Seigneur fut abandonné aux soldats romains, rudes et violents, pleins de mépris pour les Juifs. Les ordres de Pilate furent dépassés. Lorsque les Juifs infligeaient la flagellation, ils s'arrêtaient, par scrupule, au trente-neuvième coup de verges : il n'est aucunement probable que les soldats aient respecté cette coutume juive. Puis, lorsque ce fut fini, il y eut une répétition de la scène de la nuit. Dans l'atrium du prétoire, les gardes convoquèrent toute la cohorte, tous les cama rades qui se trouvaient dans la région. Maintes fois, ils avaient dû réprimer les séditions populaires provoquées par des chefs de bandes. On leur livrait aujourd'hui un homme réputé séditieux et se disant lui-même le roi des Juifs : tourner en dérision cette royauté, c'était tout à la fois couvrir de ridicule et la nation et son prétendu monarque. Et puis, ce roi des Juifs qu'ils tenaient en leurs mains, avait grand air ; il humiliait, il exaspérait, par sa dignité douce et calme, la brutalité de ceux qui le faisaient souffrir. Quand tout le monde fut réuni, on organisa "une bonne farce", sacrilège sans le savoir, la parodie d'un triomphe.

C'était un roi, et un roi victorieux. On n'avait pas de laurier pour lui : on improvisa une couronne avec des épines entrelacées, et les soldats la lui placèrent violemment sur la tête. Il n'avait pas de sceptre : on prit un roseau qu'on lui mit dans la main droite. Sur ses épaules sanglantes, on jeta un manteau d'écarlate. La robe de pourpre était l'insigne du conquérant au retour de son expédition. Puis une théorie se forma : l'un après l'autre, les soldats vinrent rendre hommage à ce roi de théâtre, ils fléchissaient les genoux et se prosternaient devant lui ; ils disaient : « *Salut, roi des Juifs !* » ils lui frappaient la tête avec son sceptre dérisoire ; au lieu de baisers, ils lui donnaient des soufflets et le couvraient de Crachats.

Au dehors, le peuple s'impatientait ne sachant rien de ce qui s'accomplissait dans le prétoire ; ayant entendu Pilate prononcer l'innocence, il pouvait redouter une évasion ou l'élargissement. Enfin, Pilate reparut, accompagné du Seigneur déchiré, couvert de sang, portant toujours la couronne et la pourpre, n'ayant presque plus figure humaine. Il était difficile d'offrir au peuple ameuté une plus large satisfaction. « *Voici, dit Pilate, que je vous l'amène dehors, afin que vous sachiez que je ne trouve en lui nulle cause de condamnation.* » Il lui semblait que toute hostilité dût désarmer devant un tel spectacle : « *Voilà l'homme !* » ajouta-t-il ; celui qui s'est dit votre roi, celui qui est cause de tout ce mouvement ; voyez ce qu'il est devenu !

Pilate escomptait la pitié de la populace : une fois de plus, il fut déçu. Les princes des prêtres et leurs satellites n'eurent pas plutôt aperçu Jésus que retentit à nouveau la clameur : « *Crucifiez ! Crucifiez !* » Pilate n'est vraiment qu'un jouet pour ces Juifs qui le connaissent bien et exploitent son irrésolution. Il proclame encore Jésus innocent, mais ne trouve rien de mieux à faire que de l'abandonner à la fureur de ses ennemis : « *Prenez-le vous-mêmes, et crucifiez-le ; car je ne vois en lui rien qui mérite la mort !* » Il l'a dit déjà, presque dans les mêmes termes.

Les chefs de la Synagogue, n'ayant pas réussi à faire prendre au sérieux le titre de "roi des Juifs", invoquent alors un autre grief, celui-là même qui a déterminé la condamnation chez Caïphe : Il s'est dit le Fils de Dieu. Il peut se faire que Jésus soit innocent pour Pilate et pour un Romain ; mais il ne l'est pas pour nous. Nous autres, nous avons une Loi. L'occupation romaine ne l'a pas abolie. Or, d'après cette Loi, il doit mourir (Lév., XXIV, 16), car sa prétention est un blasphème. — Le témoignage des Juifs implique évidemment deux choses : et que le Seigneur s'était déclaré Fils de Dieu à un titre unique, éminent, personnel ; et que la Synagogue en avait été dûment avertie.

Encore que Pilate ne pût mesurer toute la valeur d'un pareil titre, ses perplexités redoublèrent, *magis timuit*. Jusqu'alors, il avait reconnu dans cette cause bien des caractères extraordinaires ; et voici que, pour augmenter sa terreur, les gens de la Synagogue imputent à Jésus de s'être décerné une origine divine ! Peut-être le gouverneur eut-il un instant le pressenti ment d'être comptable de sa sentence devant l'histoire ; Quel était donc cet homme ? Le Juste de Platon, ou simplement un homme de grande vertu et de haute doctrine ? C'est un jeu redoutable que de porter devant la postérité, par déférence pour la passion d'une multitude, le triste honneur d'avoir été le bourreau d'un innocent : *crucifixus sub Pontio Pilato...* Prenons nos sécurités, se dit Pilate. Et celui qui, tant de fois, en symbole de sa faiblesse et de son irrésolution, était sorti, était rentré, rentra dans le prétoire une fois encore. Son prisonnier l'y suivit.

Il y a une brusquerie voulue dans la question posée au Seigneur : « *D'où êtes-vous ?* » Cette soudaineté pouvait surprendre l'accusé, — à moins qu'elle ne fût provoquée par le poids des réflexions secrètes de Pilate. Les religions orientales avaient assez pénétré dans l'empire romain pour que Pilate pût donner une vague signification religieuse à l'assertion : « *Il s'est dit le Fils de Dieu.* » Quoi qu'il en soit, le Seigneur ne répondit rien. Une réponse directe eût d'ailleurs été inintelligible pour le gouverneur : son âme n'y était nullement préparée. La première partie de son enquête, là où il avait été parlé du royaume de la Vérité, lui avait fourni tout ce qu'il pouvait exiger et comprendre ; et après tout, la marche de la justice ne devait pas être influencée par la question de l'origine du Seigneur. Sur ce point, la Synagogue seule avait titre à être renseignée, et le Seigneur avait répondu au grand-prêtre. Pilate crut reconnaître une part de dédain dans le silence de Jésus, et peut être une critique de ses atermoiements ; il s'irrita. « *C'est à moi, maintenant, dit-il, que vous refusez de répondre ? Vous pour riez garder le silence avec tout autre ; mais moi, j'ai le pouvoir souverain. Ignorez-vous que votre sort*

*est dans mes mains ? que, sur une parole de moi, vous pouvez être crucifié, ou élargi ? »*

La réponse du Seigneur mérite toute notre attention. Il ne conteste pas le pouvoir de Pilate ; il lui reconnaît même une origine divine ; mais il le soustrait à l'arbitraire et lui définit les limites de sa compétence. Celui qui détient l'autorité détient une force divine, il n'a pas le droit de s'en servir à bon gré : il a le devoir de rechercher l'équité dans toutes les causes qui lui sont déférées, et de prononcer selon la justice : *« Vous n'auriez sur moi aucun pouvoir, si cela ne vous eût été donné d'en haut. C'est pourquoi, celui qui me livre à vous se charge d'un plus grand crime. »* Deux pouvoirs concouraient en effet à la perte du Seigneur : le pouvoir religieux de la Synagogue, le pouvoir politique de Pilate. En un sens, l'injustice était égale de part et d'autre ; car ils procuraient la mort du Juste, le premier, par haine, le second, par faiblesse ; pourtant, il y avait entre eux une différence considérable. En matière religieuse, l'autorité de Pilate était incompétente, mais non celle de la Synagogue. Anne et Caïphe, avec le sanhédrin, avaient mandat de reconnaître le Messie, et même de le désigner au monde : or, ils se dérobaient à leur devoir ; aussi, à l'iniquité qui leur était commune avec le pouvoir civil, ajoutaient-ils le crime de l'infidélité. Un pouvoir plus étendu constituait, pour la Synagogue, une responsabilité plus redoutable.

Le gouverneur romain comprit ; en partie du moins. Tout cela était dit avec tant de calme, de douceur, de dignité, par ces lèvres meurtries, sans nulle arrogance, avec l'accent de la sérénité. Dès lors, observe l'évangéliste, Pilate ne chercha plus qu'à délivrer Jésus. Malheureusement, les clameurs des Juifs ne se taisaient point ; et lorsqu'il se présenta de nouveau devant la foule, il fut accueilli par cette menace : *« Si vous le relâchez, vous n'êtes pas l'ami de César ; car quiconque se fait roi est en opposition avec César ! »* Enfin ils ont visé juste. La perspective d'une ambassade juive s'en allant dénoncer à Tibère le gouverneur qui avait ménagé une royauté naissante ; la crainte d'être accusé de lèse-majesté impériale, de perdre la faveur du maître, et le pouvoir, et peut-être davantage encore : tous ces considérants serviles triomphent des hésitations précédentes. Pilate ne supporta pas un instant la pensée d'un écroulement de sa fortune. Il sacrifia donc le Seigneur ; et il perdra néanmoins ; quelques années plus tard, l'amitié de César ; il finira par le suicide, après avoir peut-être repensé parfois à cette conversation et à son mystérieux interlocuteur.

L'enquête est terminée ; voici les derniers préparatifs du jugement lui-même. Nous savons combien les Romains étaient stricts observateurs des rites et des formes Solennelles de leurs actes publics. Pilate prit place à son tribunal, dans la cour extérieure du prétoire, au lieu appelé en grec Lithostrotos (cour dallée), et en araméen Gabbatha, c'est-à-dire lieu élevé : les fouilles récentes en ont retrouvé remplacement. C'était le jour de la Parascève pascale, vers midi. Pilate résuma en quelque sorte les débats et, non sans ironie, dit aux Juifs : *« Voici votre roi ! »* Mais des cris violents retentirent : *« A bas, à bas ! Crucifiez-le ! — Moi, reprit Pilate, crucifier votre roi ? »* Il était étrange en effet que des Juifs fissent pression

sur un pouvoir étranger pour obtenir la mort d'un Juif, d'un Juif qui se disait leur roi, et de qui c'était là tout le crime... Mais à cette réflexion du juge romain, à cet appel suprême en faveur du bon sens et de l'équité, les princes des prêtres se hâtent de répondre : « *Nous n'avons d'autre roi que César !* » Longtemps, la gloire de ce peuple avait été de ne reconnaître d'autre roi que Dieu : *Beatus populus cujus Dominas Deus ejus* (Ps., CXLIII, 15) ! La protestation des pontifes n'est donc pas exempte de blasphème. Pourtant, elle est surtout mensongère. Car la nation juive, dans son ensemble, et si l'on excepte les opportunistes et les politiques, ralliés au pouvoir actuel, demeurerait frémissante sous une domination qu'elle regardait connue un long sacrilège. Mais la riposte des sanhédrins ne veut que rappeler à Pilate le danger qu'il y aurait pour lui à prendre parti tout à la fois contre César et contre la Synagogue, — contre la Synagogue qui, dans le cas présent, se rencontrait avec César. L'effort d'intimidation se poursuit.

Voyant qu'il ne gagnait rien et que toutes ses tentatives n'aboutissaient qu'à accroître le tumulte, Pilate se fit apporter de l'eau, et, devant tous, se lava les mains en disant : « *Je suis innocent du sang de ce juste. Cela vous regarde !* » Il renvoyait aux Juifs la responsabilité du meurtre. Et tout le peuple l'accepta dans un élan sauvage : « *Que son sang soit sur nous et sur nos enfants !* » La malédiction dure depuis vingt siècles.

Il ne restait plus au gouverneur qu'à écrire sur ses tablettes et à prononcer la sentence juridique : « *Il sera crucifié.* » La populace était satisfaite : on lui accordait la grâce de Barabbas, l'homicide et le séditieux, et on lui livrait Jésus. Déjà le Sauveur avait subi la flagellation, prélude habituel du crucifiement : la sainte victime était prête.